e SLO~

ID: 063-216300699-20210630-21_06_30_010-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Date de la séance : 30 juin 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration: 5

Absentes: 2

Présents: M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Pierre FERNAND procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Christelle GERMAIN procuration à Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Sabrina LARRIEU - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

Absentes: Mmes Nastascia ACCOT - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/06/30/010

OBJET : Action de la commune en faveur du monde associatif.

Considérant la crise sanitaire qui touche la France depuis le mois de mars 2020,

Considérant les nombreuses actions de soutien de la commune en faveur de l'économie locale très affectée par la crise sanitaire.

Considérant la nécessité d'accompagner les associations dans la relance de leurs activités pour la saison 2021/2022,

Considérant les réunions qui ont lieu au mois de Mai entre la commune et les représentants du monde associatif.

Considérant le besoin des associations de fidéliser leurs adhérents et de leur redonner confiance en l'avenir des activités,

Considérant l'avis favorable émis par la commission Vie Associative et Sportive au cours de sa séance du 21 juin 2021 ;

DECIDE:

Affiché le

ID: 063-216300699-20210630-21_06_30_010-DE

➤ De participer à chaque adhésion à une association pour la saison 2021/2022, selon les modalités suivantes :

Montant de la cotisation individuelle (ou /couple ou famille, le cas échéant)	Participation de la Commune par adhésion
De 10 € à 30 €	3 €
De 31 € à 50 €	5 €
De 51 € à 100 €	10 €
De 101 € à 150 €	15 €
Supérieure à 151 €	20 €

- ➤ De dire que les associations Cendriouses concernées devront s'engager sur la valeur de la cotisation applicable pour la saison 2021/2022, sans en augmenter le montant par rapport à 2020/2021,
- ➤ De dire que chaque adhérent s'acquittera auprès de l'association, du montant de sa cotisation diminué de la participation communale,
- ➤ **De verser** la participation globale sur le compte bancaire de chaque association, après que celle-ci ait transmis aux services municipaux un tableau récapitulatif des adhésions prises, accompagné d'une copie de tous les bulletins d'adhésion individuelle (ou /couple ou famille, le cas échéant) établis en amont par la Commune pour chaque association, sur la base de l'engagement préalable fait sur le montant de la cotisation et sur le montant de la participation communale,
- ➤ **De dire** que la période d'inscription ouvrant droit à participation de la Commune aux adhésions s'étend :
- du 23 août 2021 au 10 octobre 2021 (date limite de remise des différents documents), pour toutes les associations fonctionnant en année scolaire,
- du 1^{er} janvier 2022 au 15 février 2022 (date limite de remise des différents documents), pour celles fonctionnant en année civile.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 juillet 20 U

Reçu en préfecture le 7 juillet 10 U

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.